



Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze le 20 juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie Pierre TEYSSIER, M. Michel PASSARELLI, Mme DALLA LIBERA, M. Gabriel BARROT, Mme Mylène ROLAND, MM. Gérard MOREL, Gérard GALOIS, Mme Christine CHENIVESSE, MM. Etienne du CHAFFAUT, Loic BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, MM., M. Gabriel EHRET, Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI.

Etait absente excusée : Mme Isabelle ADELIN donne pouvoirs à Mme DALLA LIBERA.

Nombre de conseillers en exercice: 15 **présents : 14** **votants: 15**
Secrétaire de séance : Françoise BRESSON

Compte rendu de la précédente réunion :

Il est adopté par 14 voix ; Concernant les rythmes scolaires, Mme Césari fait remarquer qu'elle n'a pas évoqué le terme de « moins onéreuse » pour la mise en place des activités le vendredi après-midi, elle demande le retrait de ces mots dans la phrase.

Election des délégués en vue des Elections Sénatoriales

Mme le Maire présente une liste dénommée « Pour Civrieux » composée de MP Teyssier, M. Passarelli, M. Roland, en tant que délégués G. Barrot, C. Chenivresse, G. Morel, en tant que suppléant M. Binaud demande les modalités de constitution de la liste et précise qu'il s'était porté candidat, et regrette que sa candidature n'ait pas été retenue, alors qu'il estimait représenter les 48% d'électeurs de la commune Pour cette raison, il ne prend pas part au vote. Mme le Maire répond qu'il aurait pu déposer sa liste de candidats. Mme Césari et M. Ehret n'ont également pas pris part au vote. La liste de Mme le Maire a été élue par 12 voix.

Renouvellement contrat restauration scolaire

Le contrat est arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour 3 ans, la consultation est lancée, les réponses sont attendues pour le 11 juillet 2014 L'assemblée est invitée à voter pour autoriser Mme le Maire à signer le contrat avec le prestataire qui sera retenu. Accord à l'unanimité du conseil municipal



Création commissions spéciales

Plusieurs administrés intéressés se sont fait inscrire en mairie pour travailler en collaboration avec les commissions

Il est proposé de mettre en place des commissions spéciales extramunicipales qui pourraient être chargées de l'examen d'affaires particulières recouvrant les mêmes secteurs d'activités que les commissions municipales, à savoir : culture et patrimoine et voirie

Concernant la voirie, la commune a fait l'acquisition de 8 bancs ; la commission choisira leurs emplacements.

La commission « culture et patrimoine » travaillera sur l'organisation de la journée du patrimoine etc.....

A l'unanimité le conseil donne son accord.

Virements de crédits

M. du Chaffaut, indique qu'il est nécessaire de provisionner le compte 202, « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme » pour 6 000€ qui seront prélevés du compte 21318 (travaux de bâtiments)

Concernant le compte « fêtes et cérémonies » 6232, de nombreuses manifestations étant prévues d'ici la fin de l'année, la somme de 3 000€ sera à rajouter, elle sera prélevée sur le compte 6237 (publications)

Mme le Maire soumet au vote : 2 abstentions (D. Binaud et G. Ehret)

13 pour

Exonération taxe d'aménagement pour les abris de jardins

Les constructions de moins de 20m² (et plus de 5 m²) de type abris de jardins ou cabanons de jardins donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement qui se trouve parfois supérieure au prix de construction ; il est proposé d'exonérer les abris de jardin développant de la surface taxable, soumis à déclaration préalable. (pour la part communale)

M. Binaud demande qu'elles sont les conséquences financières pour le budget ?

Réponse : Diminution d'environ 3 000€/an, sur les recettes des taxes d'aménagement.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Délibération relative à la formation des élus

Mme le Maire informe qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions de l' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Mme le Maire soumet au vote .

Accord à l'unanimité du conseil municipal



Comptes rendus

- **Conseil Communautaire**

La dernière réunion portait sur le budget « petite enfance », qui n'a pu être voté, les prises de compétences ont été décalées au 1^{er} janvier 2015.

- **Urbanisme**

M. Barrot fait le compte rendu réunion 10 juin 2014.

- **Commission voirie**

M. Barrot informe que la commission s'est rendue sur les voies communautaires accompagnée de Sylvain Jaubert, technicien de la CCPBD et a constaté des travaux à réaliser notamment sur le chemin des Marchaudières, chemin de Marcilly, de Grand Val, Impasse du Drivet.

Les travaux de consolidation du mur du cimetière vont démarrer la semaine prochaine, par l'Entreprise Fonteret et sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Basse Vallée d'Azergues. Mme le Maire informe que des devis ont été demandés pour la réfection du mur du parking rue de l'église.

SIEVA

F. Bresson fait le compte rendu de la dernière réunion où il a été présenté le bilan 2013. Les compteurs d'eau vont être modifiés en vue du passage à la télé relève. Sur Civrieux ce changement est prévu en fin d'année 2014 ; ceci permettra de mieux surveiller les fuites d'eau et facilitera les relevés de compteurs. L'installation sera à la charge du SIEVA.

INFORMATIONS

Contrat ASVP

Le contrat arrivant à échéance au 31 juillet 2014 ne sera pas renouvelé.

G. Ehret en demande les raisons, Mme le Maire n'a pas souhaité les donner. Elle indique que dans un premier temps, le travail sera réparti entre les agents en place et que pour les problèmes de sécurité, les adjoints feront le nécessaire.

Centre aéré

Mme Roland informe que compte tenu de la prise en charge de la compétence « petite enfance et jeunesse » par la CCPBD, un centre de loisirs n'est pas envisageable à Civrieux. Les enfants de la commune pourront être accueillis dans les CLSH des communes voisines. B. Césari préconise d'insister auprès des élus communautaires pour maintenir un CLSH à Civrieux.



Fête de la musique 21 juin.

M. Passarelli donne le déroulement de cette manifestation qui se tiendra sur l'esplanade du château NDL avec la participation du conservatoire de Limonest.

Toute la population y est conviée.

Il informe que la salle des fêtes est équipée pour la retransmission des matchs de foot de la coupe du monde ; La buvette est organisée par l'association des familles, pour cette 1^{ère} séance.

Rosé nuits d'été

Pour la 2^{ème} édition, cette manifestation organisée par l'Office du tourisme des Pierres Dorées est organisée du 30 juin au 6 juillet 2014. Civrieux illuminera la mairie en Rose.

Marché nocturne du 13/09 de 17 à 21h

Egalement à l'initiative de l'office du tourisme des Pierres Dorées, ce marché se tiendra devant la mairie ; Les associations locales pourront participer en prenant contact avec les services de la mairie. Plus amples informations seront diffusées ultérieurement.

Journée du patrimoine des 20 et 21 septembre

La commission « culture et patrimoine » travaille pour l'organisation de ces journées.

Rythmes scolaires

Une réunion publique avec les parents est fixée au 26 juin. Les élus mettent tout en œuvre pour que tout soit au point pour la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux conseillers municipaux.

Mme Césari s'étonne d'apprendre que par l'intermédiaire du journal « le petit sévérien n° 2 » que deux points objet de la réunion de conseil municipal du 19 mai, ont été décidé sans être présentés à la réunion de ce jour à savoir :

1° - appellation des parkings

2° - décision pour les bancs publics

Réponse : ces deux points ont été décidé en commission voirie.

M. Binaud prend la parole, concernant les travaux de la salle du conseil municipal (idem parking et bancs) et le déplacement du bureau de l'ADMR.

Il regrette ce manque d'information aux élus.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Interrogation au sujet de l'éclairage public qui de nouveau brille toute la nuit dans le secteur du Drivet ; la question sera transmise au SYDER, qui en assure la compétence.